

L'an deux mil treize, le quinze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d' Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 09 octobre 2013

**Présents** : M. DELMOTTE (à partir de 18h45), Mme THILLIER, M. CHALENCON, M. GOBET, M. SEGUIN, Mme LEMAITRE, M. LEGRAND, M. REGNAULT, M. ADOUE.

**Absents excusés qui donnent procuration** :

M BOURDIAUX qui donne procuration à Mme THILLIER

**Absents excusés** : M. DELMOTTE (jusqu'à 18h45)

**Absents** : M. DECAUX, M. MINGAT, Mme BIDAUT, Mme MANZI, M. JOURNEAU, M. GATEAU

**Nombre de membres** :

Présents : 10

En exercice : 17

Votants : 11

Monsieur Patrick REGNAULT a été élu secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 05 juillet 2013
- 2) Rapport des Commissions
- 3) Décision du Maire prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
- 4) Délibération pour acceptation d'une nouvelle adhésion et modification des statuts de RESO, un parcours artistique en Nièvre
- 5) Institution d'un Compte Epargne Temps
- 6) Délibération portant sur suppression de postes et modification du tableau des emplois
- 7) Délibération sur occupation de l'Espace Associatif par des danseurs sportifs
- 8) Convention de Maitrise d'œuvre pour projet d'extension de l'école maternelle – réfection des sanitaires
- 9) Convention de maîtrise œuvre aménagement rue de l'Usine
- 10) Convention de maîtrise œuvre réhabilitation du réseau d'assainissement du réseau eaux usées rue de l'Usine
- 11) Convention Eclairage Public lotissement du Champ Buisson
- 12) Renouvellement ligne de trésorerie
- 13) Décisions modificatives
- 14) Informations diverses

## **1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05 JUILLET 2013**

Le compte rendu de la séance du cinq juillet deux mil treize est adopté à l'unanimité.

## 2) RAPPORT DES COMMISSIONS

### **Commission Communication**

*Mardi 16 juillet 2013, de 18H15 à 19H15*

**Membres présents** : Huguette Judas, Daniel Chalencon, Patrick Régnault

**Absents excusés** : Annie-Pierre Lemaitre, William Delmotte

**Secrétaire de séance** : Daniel Chalencon

### **ORDRE DU JOUR**

#### **◆ Préparation de l'Agenda Municipal 2014**

#### **Sommaire de l'Agenda Municipal 2014**

- **Couverture** :
  - une photo de la mare des Ouches (Daniel)
  - une photo de la Nièvre en crue (Huguette n° 192)
  
- **Photos d'illustration des diverses pages intérieures** :
  - page 1 : une photo des tilleuls de la place de l'église (Daniel) sous le texte des vœux (inchangé) de madame le Maire
  - page 3 : une photo d'un couple de canards (Huguette n° 175) et une photo de salamandre (Daniel)
  - page 7 : une photo de fleur de Catalpa et une photo de papillon posé sur  
une fleur (Daniel)
  - page 8 : deux clichés de couchers de soleil (Huguette n° 82 et n° 580)
  
- **Modifications à apporter** :
  - page 4 : les associations
    - Ajouter ASSOCIATION CYCLOTOURISTE D'URZY  
Jean-Claude Julien ..... 03 86 38 93 20  
MELODIE GUITARE / **LES VOIX DE MELODIE**
    - Modifier COMITE DE JUMELAGE URZY / KAMP-BORNHOFEN  
Valérie CERF ..... 06 61 57 36 33
  
  - page 6 : informations pratiques
    - Modifier pharmacie GIBE-GAULIARD  
chirurgiens-dentistes : une seule adresse  
place Jean Jaurès Guérigny  
un seul numéro de téléphone  
03 86 37 00 12

Arrivée de Monsieur DELMOTTE à 18h45

### **3) DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Prêt pour achat tracteur neuf JOHN DEERE opti prêt CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE  
Montant du prêt 33 488€00  
Taux d'intérêt fixe : 0.04%  
Périodicité : annuelle  
Nombre d'échéances 5

### **4) DELIBERATION POUR ACCEPTATION D'UNE NOUVELLE ADHESION ET MODIFICATION DES STATUTS DE RESO, UN PARCOURS ARTISTIQUE EN NIEVRE**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1412-3, L1431-1 à L1431-9, dans leur rédaction issue de la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et du décret du 18 septembre 2002.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Urzy,  
DECIDE

- D'accepter l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Charitois
- D'accepter les statuts tels que modifiés et annexés ci-après.

Adopté à l'unanimité.

### **5) DELIBERATION PORTANT INSTITUTION D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS**

#### **Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal:**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la Fonction Publique Territoriale modifié,  
Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 25 septembre 2013,  
Il est institué dans la collectivité d'URZY un compte épargne temps à compter du 01/01/2014  
Ce compte permet à leurs titulaires d'accumuler des droits à congés. Il est ouvert à la demande expresse de l'agent qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

**L'alimentation du CET** doit être effectuée par demande écrite de l'agent avant la fin de chaque année civile.

Les jours concernés sont :

- congés annuels sans que le nombre de jours pris au titre de l'année soit inférieur à 20 jours, RTT, repos compensateurs, récupération des heures de permanence de délégation syndicale lorsque celles-ci sont effectuées en dehors des jours travaillées (par exemple un samedi ou un mercredi après-midi pour les agents travaillant dans les écoles).
- le CET peut être alimenté dans la limite maximale d'un plafond de soixante jours

#### **Utilisation du CET :**

L'agent peut utiliser tout ou partie de son CET dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités de service. Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés lorsque le compte arrive à échéance, à la cessation définitive de fonctions ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, adoption, paternité ou solidarité familiale.

### **Compensation en argent ou en épargne Retraite :**

Les jours épargnés peuvent être indemnisés forfaitairement ou versés au titre de la RAFP (pour les fonctionnaires relevant des régimes spéciaux).

Catégorie A : 125 euros par jour

Catégorie B : 80 euros par jour

Catégorie C : 65 euros par jour

Ces options sont ouvertes pour les jours inscrits au CET entre le 21ème et le 60ème jour.

Le choix de ces options doit intervenir au plus tard le 31 janvier de l'année suivante.

Adopté à l'unanimité.

## **6) DELIBERATION PORTANT SUR SUPPRESSION DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame Le Maire, rappelle au Conseil Municipal :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.
- Considérant la nécessité de supprimer 1 emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en raison de la titularisation dans une autre collectivité de l'agent qui était sur ce poste
- Considérant la nécessité de supprimer 1 emploi de rédacteur territorial à temps complet en raison de la titularisation dans une autre collectivité de l'agent lauréat du concours qui devait être titularisé sur ce poste.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 25 septembre 2013,

Madame Le Maire, propose au Conseil Municipal :

- La suppression de ces 2 postes à temps complet
- Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15 octobre 2013,

	<b>Nombre de postes créés</b>	<b>Nombre de postes pourvus</b>	<b>Nombre de postes vacants</b>
<b><u>Filière administrative</u></b>			
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe TC	1 (5/07/2013)	1	0
Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe TC	1	1	0
Rédacteur territorial TC	1	1	0
<b><u>Filière technique</u></b>			
Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe TC	6	6	0
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe TNC	1	1	0

Adjoint technique 1ère classe TC	2	2	0
Agent de maîtrise	2	2	0
Agent de maîtrise principal	1	1	
<b><u>Filière culturelle</u></b>			
Agent qualifié du patrimoine TNC	1	1	En disponibilité
<b><u>Filière sanitaire et sociale</u></b>			
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	3	2	1
<b><u>Filière animation</u></b>			
agent d'animation TNC	1	1	En disponibilité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- la suppression du poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et le poste de rédacteur territorial à temps complet
- d'adopter les modifications du tableau des emplois

## **7) DELIBERATION SUR OCCUPATION DE L'ESPACE ASSOCIATIF PAR DES DANSEURS SPORTIFS**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un couple de danseurs sportifs (club de Cosne Cours sur Loire) domiciliés sur Urzy et affiliés à la Fédération Française de Danse souhaitent s'entraîner le mercredi soir de 19h30 à 21h00 à l'Espace Associatif.

Considérant qu'il existe un tarif pour les associations extérieures à 5€50 la séance (pour participation aux frais de chauffage, eau, électricité).

Considérant la pratique sportive au niveau national, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de facturer à M et Mme REYDET la séance à 5€50.

## **8) CONVENTION DE MAITRISE ŒUVRE POUR PROJET D'EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE – REFECTION DES SANITAIRES**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que depuis plusieurs années, les parents d'élèves de l'école maternelle demandent à ce que les sanitaires soient rénovés afin d'améliorer l'hygiène et de préserver l'intimité des enfants.

Suite à ce rappel, Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention de maîtrise d'œuvre du SIEEEN pour le projet d'extension de l'école maternelle avec réfection des sanitaires.

Le montant de la rémunération est de 8.35% du montant HT qui est estimé à 51 748.20 soit 4320€97 HT et 5167€89 TTC.

Après étude et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer la présente convention
- Autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

## **9) CONVENTION DE MAITRISE ŒUVRE AMENAGEMENT RUE DE L'USINE**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que les services du Conseil Général avaient programmé la réfection de la bande de roulement de la rue de l'Usine pour 2013 , afin que la Commune puisse réaliser les travaux de réseaux et d'aménagement de la voirie en tenant compte des contraintes liées à l'accessibilité une demande de report de cette réfection a été demandée pour 2014.

Le Cabinet Ingénierie en Aménagement a été retenu pour la mission de maitrise d'œuvre concernant l'aménagement qualitatif et de sécurité de la rue de l'Usine.

Les forfaits et pourcentage de la mission de base proposés sont les suivants :

- La mission proposée est basée sur un pourcentage de 4.9% sur une base de 240 000€ HT soit 11 760€ HT ou 14 064€96 TTC

Après étude et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer la présente convention
- Autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

## **10) CONVENTION DE MAITRISE ŒUVRE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU RESEAU EAUX USEES RUE DE L'USINE**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'avant que les services du Conseil Général ne réalisent la réfection de la bande de roulement de la rue de l'Usine, il convient de réhabiliter le réseau des eaux usées.

Le Cabinet Ingénierie en Aménagement a été retenu pour la mission de maitrise d'œuvre concernant cette réhabilitation.

Les forfaits et pourcentage de la mission de base proposés sont les suivants :

- La mission proposée est basée sur un pourcentage de 4.9% sur une base de 45 000€ HT soit 2 205€ HT ou 2 637€18 TTC

Après étude et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer la présente convention
- Autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

## **11) CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT DU CHAMP BUISSON**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le permis d'aménager du lotissement « le Champ Buisson » il était convenu dans le programme des travaux que pour l'éclairage public 5 lampadaires seraient installés et que les caractéristiques des candélabres seraient conformes aux prescriptions de la Commune d'Urzy.

Le SIEEEN ne pouvant traiter qu'avec les Collectivités, la Commune leur a donc demandé un devis. Afin que l'éclairage public soit en conformité il convient d'installer 6 candélabres pour un montant total de 21 946€60 la participation Communale s'élevant à 8 340€.

Afin que le lotisseur puisse nous rembourser la participation communale, il est nécessaire de signer une convention.

Après étude et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer la présente convention
- Autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

## **12) RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE**

Madame le Maire rappelle que la Commune bénéficie d'une ligne de crédit depuis 1998, auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne.

Cet organisme nous propose, si nous le souhaitons, de renouveler ce financement pour une nouvelle année, pour un montant de 160 000€ avec facturation des intérêts fin de contrat avec capitalisation mensuelle taux T4M+1.75%. (taux T4M au 15/10/2013= 0.10%) et une commission d'engagement de 0.25%.

Après étude, le Conseil Municipal décide de renouveler cette ligne de trésorerie pour une nouvelle année, pour un montant de 160 000 €, et autorise Madame le Maire à signer ce nouveau contrat.

Adopté à l'unanimité.

## **13) DECISIONS MODIFICATIVES**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions modificatives suivantes :

### **DECISIONS MODIFICATIVES N°3 BUDGET COMMUNE**

#### **Achat de tracteur**

##### **En dépense d'investissement**

2158 programme 275 achat de tracteur	-33 488€
2182 programme 275 achat de tracteur	+57 408€

##### **En recette d'investissement**

16812 programme 275 achat de tracteur	+33 408€
775 programme 275 achat de tracteur	+23 920€
1323 programme 275 achat de tracteur	-10 713€
775 programme 275 achat de tracteur	-22 695€

### **DECISIONS MODIFICATIVES N°4 BUDGET COMMUNE**

#### **Régularisation Temps Activités Périscolaires**

##### **En dépense de fonctionnement -**

6554 contributions aux organismes de regroupement	+6000€
61522 bâtiments	-6000€

Adopté à l'unanimité.

## 14) INFORMATIONS DIVERSES

### TRAVAUX

- ❖ Le broyage dans le dépôt des déchets verts est en cours de réalisation depuis le 14 octobre
- ❖ Les travaux de voirie de la rue de la Fontaine réalisés par la CCBN sont terminés
- ❖ Les barrières autour de la « Mare des Ouches » ont été installées par le service technique
- ❖ A voir panneau cédez le passage manquant rue de la Petite Vanne
- ❖ L'Atelier d'Architecture Videau a été retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du local du service technique, les plans sont en cours de réalisation.

### SIAEP

- ❖ La SARL TABBAGH WERNER GRAZIANI a été retenue pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Château d'Eau de Feuilles.

### ACHAT DIVERS

- ❖ Tracteur John Deere neuf + semoir à sel et semoir desherbant
- ❖ Chaises salle de réunion

### PERSONNEL

- ❖ Noémie Lambert a été recrutée en contrat avenir depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013 pour l'animation des Temps d'Activités Périscolaires et le nettoyage des locaux
- ❖ Sandrine Phillipon a été recrutée en qualité d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013 pour le poste au secrétariat de mairie.

### DATES A RETENIR

- ❖ 12 octobre au 07 novembre Mois de la Photo à URZY Divines Lumières de Catherine Bourroux
- ❖ 09 novembre au 29 novembre Mois de la Photo à URZY De la Couleur dans le noir et blanc de Robert Pierre Parent
- ❖ 09 novembre : tirage au sort des affouages
- ❖ 25 octobre 2013: inauguration de la « Grande Sommière »
- ❖ 11 novembre 2013: cérémonie à 11 heures
- ❖ 16 novembre 2013 : remise des récompenses pour le fleurissement
- ❖ 19 janvier 2014 : repas du CCAS
- ❖ 23 mars 2014 : 1<sup>er</sup> tour des élections municipales
- ❖ 30 mars 2014 : 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales
- ❖ 25 mai 2014 : élections européennes

Séance levée à 20 heures 15